



CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL

Val-Cenis, le 15 Février 2018,

Chère Madame, Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la séance du Conseil Municipal de la Commune de Val-Cenis qui aura lieu :

Jeudi 22 février 2018 à 20h45
A l'espace de Val Cenis Vanoise, Rue du Mont Cenis
LANSLEBOURG MONT-CENIS
73500 VAL-CENIS

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1. Désignation du secrétaire de séance**
- 2. Approbation du compte rendu de la réunion du 31 Janvier 2018**
- 3. Compte rendu au conseil municipal des délégations accordées au Maire dans le cadre des dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT**
- 4. Administration générale**
 - 4.1 Détermination des conditions financières et patrimoniales du transfert à la communauté de communes Haute Maurienne Vanoise des biens immobiliers en matière de zones d'activités économique (ZAE).
 - 4.2 Convention de gestion et d'entretien des zones d'activités économique (ZAE) avec la communauté de communes Haute Maurienne Vanoise.
 - 4.3 Renouvellement des représentants de la Commune siégeant au Conseil d'administration de la société publique locale (SPL) Société de gestion des activités touristiques PARRACHEE-VANOISE.
- 5. Ressources Humaines**
 - 5.1 Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet exerçant les fonctions de responsable finances et comptabilité.
- 6. Urbanisme / Forêt / Patrimoine**
 - 6.1 Vente du lot n°2 zone agricole des Pierres Grosses- Secteur de Termignon (annule et remplace la délibération n°2018-01-12 portant même objet).
 - 6.2 Vente d'un délaissé de la voirie communale – ZAE de Lecheraine – Secteur de Lanslebourg.
 - 6.3 Vente d'un délaissé de la voirie communale - Rue de la Salette – Secteur de Lanslevillard.
- 7. Finances**
 - 7.1. Votes des comptes administratifs 2017: ZAC du Plan des Champs, ZA de Termignon, ZAR des Favières, Parrachée Vanoise, Domaine skiable, Lotissement de Saint Martin.
 - 7.2. Approbations des comptes de gestion 2017 : ZAC du Plan des Champs, ZA de Termignon, ZAR des Favières, Parrachée Vanoise, Domaine skiable, Lotissement de Saint Martin.
 - 7.3. Délibérations d'affectation des résultats
 - 7.4. Votes de budgets annexes 2018: ZAC du Plan des Champs, ZA de Termignon, ZAR des Favières, Parrachée Vanoise, Domaine skiable, DSP gestion musée d'archéologie, Lotissement de Saint Martin.
 - 7.5. Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent) pour le budget général.
- 8. Domaines skiables**
 - 8.1. Bilan de la concertation - Projet de remplacement de la Télécabine du Vieux Moulin, d'aménagement de pistes et de création d'un télésiège au Plan des Champs.
- 9. Informations et questions diverses**

En comptant sur votre présence. Dans cette attente, je vous adresse mes meilleures salutations

Le Maire,
Jacques ARNOUX